



Stepan 

Stepan Europe - site de Voreppe

15 Décembre 2009 – C.L.I.C

*Creating Solutions for
Products Everyday*

*Créateur, chaque jour, de
solutions pour les produits
tensio-actifs*

Prévention des risques – Plan d'action

- 1- Connexion des événements des cuves de stockage d'adoucissant textiles: 200 k€- Opérationnel Dec 2008
- 2- Stockage Chlorure de benzyle: Protection périphérique sur la cuvette de rétention + revêtement coupe feu sur cuve de stockage : 100 k€– Opérationnel Juillet 2009
- 3- Protection incendie bac inflammable atelier G et canons à mousse cuves adoucissants textiles: 500 k€– Opérationnel Mai 2010
- 4- Maintenance préventive – remplacement des vannes et lignes de chargement DMS (Dimethyl sulphate): 50k€- Phase 1 opérationnelle Nov 2009

Global dépenses plan d'investissement sur 2009 et 2010:

50% - 55% alloué à la prévention des risques.

Systeme de Gestion de la Sécurité 1/2

- 1&2 Politique Prévention Accidents majeurs / Organisation et personnel:

-Nouvelle organisation (responsable site et responsable HSE): continuité et renforcement de l'engagement sécurité.

-Plan de formation 2009: mise en place de formation personnalisée pour personnel production sur risques liés au procédés Stepan Europe.

-Formation sur site des équipes de première intervention

- 3: Identification des risques majeurs:

-Réduction des risques par suppression de l'utilisation du Diethyl Sulphate.

-4: Maitrise d'exploitation:

-Pas de changement effectué de notre système de supervision.

- 5: Gestion des changements:

- Re-certification ISO 9001 du site en Février 2009

-Amélioration du système documentaire de gestion des modifications (M.O.C)



Systeme de Gestion de la Sécurité 2/2

- 6: Plan d'urgence:

-Réalisation d'un exercice POI le 25 Novembre 2009 sur le thème du risque toxique.

-7: Retour d'expérience:

-Adhérent entre autre de l'UIC, Stepan est en contact régulier avec les autres sites chimiques et bénéficie de ce fait des retours d'expériences.

-Fruit des efforts constant de communication entre les différents sites Stepan, une politique de standardisation des pratiques et équipements amène à la mise en place des meilleures technologies disponibles.



-8 : Contrôle du système de gestion de la sécurité – audits et revues de direction:

- Audit du groupe – Sécurité des procédés

- Inspection DREAL sur le thème de la prévention des risques s'est déroulée le 13 Septembre 2009

- Plan d'audits internes.

- Inspection DREAL sur la conformité de l'implémentation de REACH réalisé le 10 Décembre 2009.

Accident – Incident – Exercice d’alerte

- Aucun accident – incident survenu sur le site ayant eu un impact sur l’environnement.
- Exercice d’alerte:
 - Exercice POI réalisé le 25 Novembre 2009: Simulation d’une fuite toxique sur cuve de chlorure de benzyle:
 - Coopération positive des équipes d’intervention Stepan et des pompiers.
 - Axes d’amélioration discutés avec les différents intervenants et plan d’action en cours de validation.
 - Point faible identifié: comptage des personnels entreprises extérieures.

Programme pluri- annuel de réduction des risques:

- Continuité et renforcement de la prévention des risques au travers de 2 axes principaux:

-Humains:

-Plan de prévention / formation personnel au procédé – analyse de risques /
Plan de développement personnalisé pour chaque employé.

- Développement de la communication sur et autour des risques liés à notre activité (réunions hebdomadaires, suivis indicateurs, politique d'amélioration continue ..)

-Amélioration des permis de travail. Révision fiches reflexes POI

-Equipements:

-Plan d'investissement fortement orienté sur les besoins réglementaires et l'anticipation des demandes réglementaires:

-2009: 750 k€engagés: protection incendie – nouveau poste de chargement des citernes d'adoucissants textiles.

-2010: A engager: 580 k€sur 1M€budget total:

- Amélioration bac de rétention, douche de sécurité, ATEX, accès en hauteur, dimensionnement soupapes sécurité, remplacement caniveau, stockage échantillons produits chimiques.

Décisions individuelles visant les installations :

- Arrêté de mise en demeure 2009-09759:

-Réalisation et mise en place d'une protection incendie sous un délai de 6 mois à compter du 26 novembre 2009.